

Compte-rendu Groupe de Travail Académique des Postes Adaptés

8 mars 2018

Présents :

Martine Boluix, Secrétaire générale, Présidente

Dr Narboni, De Jong et la nouvelle pour l'Hérault, récemment nommée.

Assistants sociaux : 6, représentant les 5 départements

Cyril Coudert, Bureau des affaires médicales

Représentants Syndicaux : FO 2, UNSA 4, SNUipp-FSU 4

Déclaration préalable FO : Mme Boluix répond que le Groupe de Travail précède nécessairement la CAPD qui valide la liste établie ce jour.

Le SNUipp-FSU souligne qu'il aurait été nécessaire pour un travail de préparation correct que chaque département ait été destinataire de la liste des collègues ayant déposé une demande de poste adapté, et ce, dès la réunion du groupe technique de l'administration (cette année, le 30/01). Mme Boluix et M. Coudert admettent que ce serait utile, et faisable.

Déclaration préalable SNUipp-FSU

« Le manque de moyens est une maladie chronique dans l'éducation nationale.

Le temps partiel thérapeutique est limité à 1 an (4 ans dans le privé). Si l'invalidité de catégorie 1 permettant de poursuivre une activité rémunérée sur un temps restreint existe dans le privé, dans le public seule la retraite pour invalidité est possible. La quasi-absence de médecine du travail contribue à laisser des situations se dégrader jusqu'à un point critique. Les enseignants du premier degré sont quasiment exclus de toute protection et mesure de santé au travail ; c'est pourquoi le SNUipp-FSU revendique, encore et toujours, l'exigence d'une médecine de prévention et de soin ; il a d'ailleurs lancé une grande campagne de revendication à ce sujet.

Dans l'attente de changements nationaux dans ce domaine, il nous faut, dans les départements, trouver des réponses adaptées et humaines pour chaque personnel.

Et cette année, à la lumière des documents préparatoires, certains collègues classés en groupe I (Très prioritaires) verraient leur demande de poste adapté rejetée.

Le nombre de postes adaptés est notoirement insuffisant depuis des années, et il n'a une fois de plus pas été augmenté, alors que dans le même temps l'académie de Montpellier a vu ses effectifs enseignants augmenter au gré du quinquennat Hollande.

Une fois de plus le compte n'y est pas et on fait peser sur les personnels une charge trop lourde pour leurs épaules.

Le SNUipp-FSU dénonce une fois de plus l'insuffisance des moyens nécessaires à la réussite de notre mission de service public, en particulier ceux permettant d'accompagner et d'aider les personnels qui en ont besoin. L'école de la bienveillance est désormais bien loin.

Il est fort à parier que nos collègues concernés comprendront difficilement cette décision, et nous ne manquerons pas de dénoncer ce manque chronique de moyens dans toutes les instances, et dans la rue le 22 mars 2018. »

Mme Boluix reconnaît que la dotation est insuffisante, mais qu'elle s'impose à l'administration. Elle ne peut répartir que les 47 postes attribués à l'académie (38 postes académiques + 9 postes ministériels (CNED, ex postes de réemploi)).

	« 1ere demande »	Maintien	Total
Aude	5	2	7
Gard	7	5	12
Hérault	28	16	44
Lozère	3	0	3
Pyrénées-Orientales	6	3	9
	49	26	75

Le nombre de demandes est stable cette année après une forte augmentation en 2015 et 2016. Il aurait fallu abonder la dotation en postes adaptés en proportion de l'augmentation du nombre de postes dans l'académie ces dernières années. 47 postes adaptés pour 14400 collègues sur l'académie, 0,33 % ! (Moins d'un poste pour 300 collègues).

Compte-tenu des PALD déjà en cours, il ne reste que 34 postes vacants à répartir. Cela conduit à exclure du dispositif 7 collègues du groupe I (dossiers très prioritaires) et les 9 collègues du groupe II (dossiers prioritaires), ce qui est proprement scandaleux.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU solliciteront les CAPD dans les 5 départements concernant la situation de ces 16 collègues. Une liste complémentaire comprenant 10 de ces 16 collègues a été établie.